



Enquête « rentrée en musique »

## Priorité à l'essentiel et non à l'artificiel

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Mardi 26 juin 2018

De nombreux collègues, directrices et directeurs nous ont appelés, à juste titre, à propos de l'enquête "Rentrée en musique", projet initié pour la deuxième année consécutive par le ministre de l'Education nationale Blanquer dont l'objectif est de "commencer l'année par un moment de partage musical" pour contribuer "au climat de confiance qui est indispensable pour la réussite des élèves."

Un objectif qui prête à sourire jaune quand on connaît le sentiment de nombreux collègues sur l'état d'esprit et la posture d'un ministre qui n'est pas sans rappeler ceux de De Robien, avec lequel il a collaboré, et ceux de Monory, le père des Maîtres-Directeurs, au milieu des années 80. Ils font de l'école un instrument de leur politique éducative et sociale au service d'un libéralisme dont ils se revendiquent.

Concernant l'enquête elle-même, le SNUipp 63 considère qu'à cette période de l'année, les directeurs et les directrices ont d'autres tâches plus importantes et essentielles à accomplir pour le déroulement de la scolarité de leurs élèves ainsi que pour le fonctionnement de leur équipe pédagogique. Cette enquête illustre une nouvelle fois la dérive administrative dont sont victimes les directrices et les directeurs.

Concernant le projet lui-même, le SNUipp 63 s'étonne du caractère plus ou moins injonctif du ministère conduisant à des rappels à l'ordre des équipes de la part des IEN, alors que la période de remédiation et d'ajustement des projets d'école est close. D'autre part, si "chanter et interpréter" relève bien des compétences à travailler, inscrites dans les programmes de 2016, la mise en œuvre des apprentissages leur afférant appartient à la liberté pédagogique de l'enseignant et des équipes d'école.



En conséquence, considérant le mépris affiché par le ministre vis-à-vis des enseignants ainsi que la défiance du gouvernement face aux agents de la Fonction publique, à travers les différentes mesures touchant à leur pratique professionnelle et à leur déroulement de carrière, **le SNUipp 63 invite les collègues à ne pas répondre à une enquête qui relève d'une opération de communication ministérielle.**

Le SNUipp 63 est à la disposition des équipes qui rencontreraient des difficultés avec l'administration.

**Halte aux  
injonctions  
ministérielles**

**Chut ! On travaille Monsieur le ministre**

**Le SNUipp vous défend**



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)

